

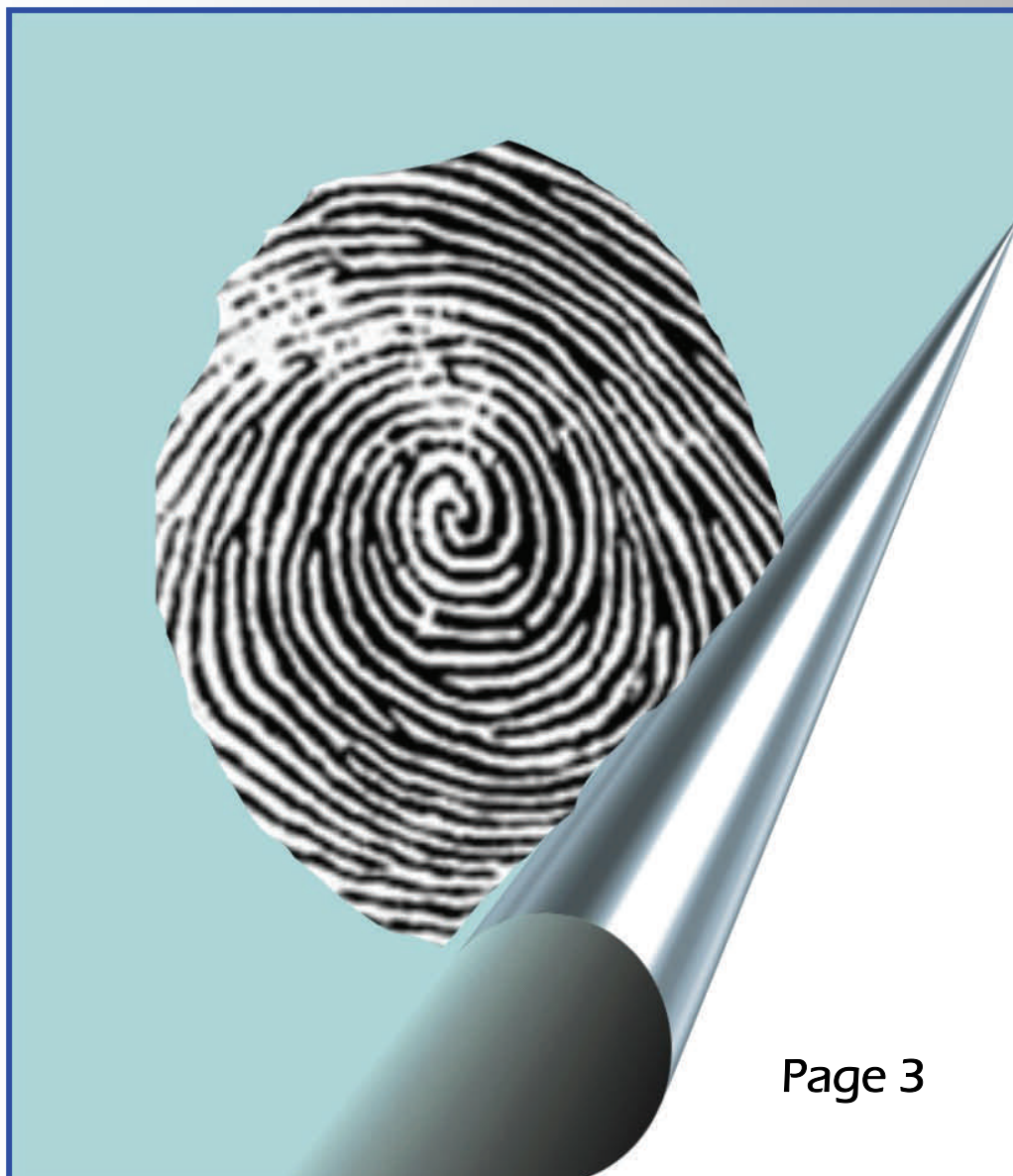


SAUVETEURS À 4 PATTES

Année 2, volume 2

15 mai 2009

LA PROTECTION DES INDICES MATÉRIELS



Page 3

Sommaire

La protection des indices matériels, quelques conseils pratiques.....3

En couverture



Page 3

Dans ce numéro:

La protection des indices matériels...3

La réaction allergique sévère de type anaphylactique.....6



Nécrologie6

Une victime de noyade retrouvée grâce aux chiens.....7

Éditeur: Guy Lapointe
 Collaborateurs: Gérald Marcil
 Traducteur: Robert Savage

English version also available

Ce bulletin est publié pour la quatrième fois. Vous êtes nombreux à avoir exprimé votre appréciation. Depuis la première parution, près de 75 personnes ont demandé d'être ajoutées à la liste d'envoi. *Sauveteurs à 4 pattes* est maintenant diffusé jusqu'en France.

Malgré l'enthousiasme que vous avez démontré, je dois vous avouer ma déception face au peu de participation des maîtres-chiens bénévoles du Québec. Je vous rappelle que l'idée derrière ce bulletin est de vous donner la chance de partager vos expériences et de parler de vous.

Guy Lapointe, éditeur

Traduction des normes canines de l'AQBR:

C'est avec joie que nous vous annonçons que les normes canines de l'AQBR sont maintenant traduites en anglais.

Merci à M. Robert Savage pour son excellent travail.

Visitez le site web de l'AQBR au: www.aqbrs.ca



Dans le prochain numéro:

L'utilisation de chiens pour la recherche de restes humains.

Date de tombée du prochain numéro: 15 juillet 2009

LA PROTECTION DES INDICES MATÉRIELS

Au Québec, les bénévoles membres d'organismes structurés sont fréquemment appelés à intervenir lors d'opérations de recherche et sauvetage en forêt. La notion de sauvetage indique que les bénévoles interviennent surtout dans le cas où on recherche une personne potentiellement vivante. La confiance des policiers envers le travail des bénévoles les a emmenés à intervenir dans des recherches où on suspecte qu'une victime soit décédée. Malgré que toutes les ressources sont rapidement mises en place, il arrive malheureusement qu'une personne soit retrouvée trop tard.

Il est donc important pour les bénévoles structurés comme nous de bien se préparer à faire face à une situation de scène de crime.

Afin de s'assurer qu'une scène ne soit pas « dérangée », les autorités de la Sûreté du Québec ont demandé que les membres des différentes équipes soient sensibilisés à la façon de traiter les indices trouvés lors des opérations de recherche en forêt. Sans faire de nous des techniciens en scène de crime, une formation minimale de 3 heures s'est avérée essentielle. Pour ma part, je donne aux membres de mon organisme une formation de 8 heures qui inclut une formation pratique. Afin de ne jamais oublier les principes de base, les membres doivent être certifiés à chaque année.

Briefing

Lors des séances de briefing, confiants de retrouver une personne vivante, on néglige trop souvent les principes de base visant la protection des éléments de preuve. Pourtant, c'est un élément très important de l'opération de recherche. N'oubliez pas que lorsque vous intervenez sur une opération de recherche, vous faites partie d'un long processus d'enquête qui peut-être visera à inculper un suspect. Pensez que vous pourriez être appelés à témoigner à la cour.

Recherche des indices

Une opération de recherche peut vous mener à trouver de multiples indices

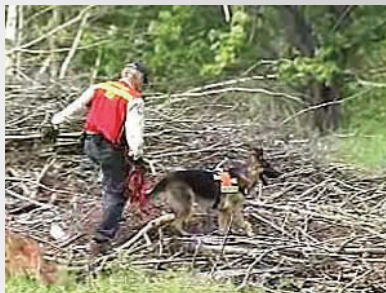
qui elles, vous mèneront à une victime. Vous devrez donc vous concentrer sur la recherche d'éléments de preuve. Examinez la pertinence de chaque indice trouvé. Surtout, **ne touchez à rien** à moins qu'on vous le demande. Chaque découverte doit être signalée au chef d'équipe qui à son tour avise le poste de commandement.

Consignez l'endroit précis, la date, l'heure, les conditions climatiques et le nom des personnes présentes. N'oubliez pas d'inscrire toute autre donnée pertinente. Au besoin, faites un croquis des lieux. Ces notes seront utiles aux enquêteurs et aux techniciens en identité judiciaire. Elles vous serviront également d'aide-mémoire pour vous préparer à votre témoignage à la cour.

A l'approche d'une scène de crime:

Lorsque vous approchez d'une scène de crime, observez les moindres détails qui vous entourent. En pensant d'abord à votre propre sécurité et à celle de vos coéquipiers, prenez soin de ne pas altérer les empreintes. N'oubliez pas que vous avez toujours de l'obligation de porter secours. A moins de faire face à un ou plusieurs critères de mort évidente, vous devrez prioriser le transport de la victime vers un centre hospitalier.

Lorsque vous trouvez le corps d'un sujet qui présente un ou plusieurs critères de mort évidente, vous ne devez pas le déplacer. Si vous n'êtes pas certains que le corps présente un de ces signes particuliers, prenez le temps de vérifier les signes vitaux. Si vous n'en trouvez pas, contactez le poste de commandement et attendez les directives. N'oubliez pas que vous avez l'obligation de porter secours à une victime.



Une victime vivante sera éventuellement en mesure d'aider à l'enquête.

Le maître-chien doit s'assurer de garder le parfait contrôle du chien afin qu'il ne détruise pas d'éléments de preuve. Surtout ne le récompensez pas à l'intérieur de l'éventuel périmètre. Éloignez-vous du secteur immédiatement et désignez une autre personne pour contrôler la scène de crime.

Si pour votre sécurité, celle de la victime ou celle de vos partenaires, vous devez déplacer des objets, prenez soin de noter leur emplacement exact. Informez les enquêteurs de ce que vous avez fait. Ne déplacez rien à moins que cet objet représente une menace à la sécurité.

Assurez votre propre sécurité

Bien que le sauveteur ait l'obligation de porter secours, il n'est pas obligé de le faire au risque de sa propre vie. A la découverte de la personne perdue, les sauveteurs ont souvent tendance à se diriger rapidement vers elle. Ils doivent absolument éviter la vision tunnel et garder une vision périphérique afin d'éviter tout danger pour eux-mêmes, leurs partenaires et la personne recherchée.

Bien que peu probable, il peut arriver que l'agresseur soit toujours dans les environs. Il peut également y avoir présence d'une arme à feu ou arme blanche que ce soit un cas de suicide ou un homicide. Ce n'est pas notre rôle de décharger une arme à feu mais il est très avantageux pour le sauveteur de suivre une formation en maniement d'armes afin de savoir comment la déplacer et la sécuriser au besoin.

Obtenez de l'aide :

Après l'examen primaire des signes vitaux, le sauveteur doit obtenir l'aide nécessaire, soit pour l'évacuation du sujet ou la protection de la scène dans le but de protéger les éléments de preuve.



Contrôlez l'accès en établissant un périmètre de sécurité :

Le sauveteur sera normalement le premier sur les lieux. Il peut être accompagné d'un policier. Dans ce cas particulier, la scène « appartient » au policier. Le sauveteur peut lui prêter main forte. Dans la plupart des cas, le sauveteur doit établir un périmètre de sécurité selon ce qu'il voit. L'étendue du périmètre de sécurité est relative. Il est préférable d'établir un périmètre plus grand à condition d'avoir les ressources humaines et matérielles pour être en mesure d'en restreindre l'accès.

Dans le monde idéal, le sauveteur devrait avoir sur lui un ruban qui lui permet d'identifier clairement les limites du périmètre. Il ne doit y avoir qu'un seul accès et il doit être contrôlé jusqu'à ce qu'on vous relève.

L'établissement d'un périmètre :

Définissez l'étendue du périmètre selon ce que vous observez. Il est préférable d'avoir un périmètre trop grand que trop petit. Par contre, il est possible d'élargir ce périmètre ou d'en créer un autre après la découverte de nouveaux indices. Assurez-vous de pouvoir en contrôler les accès. La condition essentielle à l'établissement d'un périmètre, c'est qu'il soit étanche et qu'on puisse identifier facilement le point d'accès.

Un périmètre de sécurité efficace doit être d'une bonne superficie. L'accès doit être facile à identifier

Lors de la perpétration d'un crime dans une résidence, les policiers vont généralement établir le périmètre en installant un ruban autour de la propriété. Par contre, dans un secteur boisé, il est plus difficile d'établir un périmètre distinct. L'équipe doit faire de son mieux en s'appuyant sur les observations de ses membres.

Utilisez ce qui vous tombe sous la main pour marquer le périmètre : (Ruban, branches, cordage, autres sauveteurs...)

Prévenez tout nouveau dommage :

Le sauveteur qui est entré à l'intérieur du périmètre de sécurité peut avoir perturbé la scène et ça, les policiers le

comprennent. Par contre, le chef d'équipe doit s'assurer que l'accès à la scène soit gardé au strict minimum et qu'on évite de déplacer des choses inutilement. Protégez les indices des conditions ambiantes comme la pluie, le vent, la neige ou le soleil.

Faites sortir toutes les personnes qui ne sont pas autorisées :

Dans l'excitation, les gens ont tendance à se précipiter à l'intérieur d'un périmètre afin d'aider. Il peut aussi arriver que des membres de la famille ou des médias se retrouvent rapidement sur les lieux, bien avant les enquêteurs. Bien que la plupart des gens de la presse le comprennent, il est de notre rôle de leur expliquer l'importance de respecter la scène.

Empêchez toute personne non autorisée d'entrer à l'intérieur du périmètre :

Chaque personne a son rôle. Jusqu'à ce que vous soyez relevés par un policier vous avez la responsabilité de protéger la scène. Il est normal que les enquêteurs, les techniciens d'identité judiciaire et les employés de la morgue entrent à l'intérieur de la scène. Il y a de fortes chances qu'au moment où ces personnes se présentent sur les lieux le sauveteur bénévole comme nous ait déjà été relevé par un policier. L'analyse d'une scène de crime peut nécessiter l'implication de nombreuses personnes.

Tenez une liste des noms des personnes ayant accès à la scène ainsi que le moment exact de leurs entrées et sorties :

Vous faites partie de l'enquête et de la chaîne de possession. Vous devez donc prendre en note les noms et numéros matricules de chacune des personnes qui entrent et sortent du périmètre. Vous devez également noter les heures.

Contrôlez l'accès jusqu'à ce qu'on vous relève :

Vous ne devez jamais quitter votre position à moins qu'un policier ne vous relève. A ce moment, notez son nom, matricule et l'heure à laquelle il vous remplace. Demeurez disponible. Il est possible que les enquêteurs aient besoin d'une déclaration de votre part et possiblement d'une copie de vos notes personnelles.

Demeurez vigilant :

N'oubliez-pas que vous agissez comme policier. Gardez une vision large. Demeurez attentif à tout nouvel élément et faites-en rapport aux policiers. Prenez de bonnes notes. Le parfait

contrôle d'une scène de crime aura pour effet de contribuer au succès de l'enquête et permettra à chacun des intervenants d'effectuer son travail efficacement. La reconstitution de la scène est ainsi rendue beaucoup plus facile.

Utilisez le minimum de ressources :

Moins il y a de personnes à l'intérieur du périmètre de sécurité, moins il y a de chances que la scène soit perturbée.

Identifiez des témoins :

A votre arrivée sur les lieux, il est possible que quelqu'un s'y trouve déjà. Dans la mesure du possible, identifiez ces personnes. Donnez leurs noms aux policiers. Si une personne refuse de s'identifier informez-en les policiers.

Prenez des notes :

N'oubliez pas que vous faites partie de l'enquête. Prenez note de vos observations et interventions *personnelles*. Vos notes sont le reflet de ce que **VOUS** avez fait. C'est avec l'aide de ces notes que vous serez appelé à témoigner.



Faites un croquis des lieux :

Utilisez votre carnet de notes pour faire un croquis de lieux. Si vous avez à déplacer quelque chose, vous aurez une meilleure idée de son emplacement original. Il sera également plus facile de vous souvenir de la scène si vous avez à témoigner dans 2 ou 3 ans.

Prenez des photos des lieux :

Je suggère à tout sauveteur de transporter dans son sac à dos une caméra jetable. Elle peut être utile si vous avez à déplacer quelque chose. A la fin de l'opération, vous devrez remettre votre caméra aux autorités policières. Les photographies prises à partir de cette caméra peuvent devenir des pièces à conviction. Bien qu'acceptées dans certains dossiers, les photographies prises à l'aide de caméras numériques ou de téléphones cellulaires peuvent faire l'objet d'une évaluation du tribunal. Certains logiciels permettent d'altérer et de modifier des photographies numériques.

Entrez et sortez toujours par le même endroit :

Une scène de crime est plus facile à contrôler si on en permet l'accès par un seul endroit. Il faut tenir compte du côté pratique mais la meilleure porte d'entrée n'est pas obligatoirement le plus près de la scène. Il faut favoriser l'endroit d'où l'accès est le plus facile à contrôler.

L'intervenant consciencieux se déplacera en gardant les mains dans ses poches.

Il ne faut jamais toucher ou déplacer les objets qui font partie de la scène sauf pour des motifs de sécurité.

La mort évidente, pas toujours évidente :

Bien qu'on qualifie de « mort évidente » le fait de retrouver le corps d'une personne qui selon son état n'a aucune chance d'être en vie, le principe de la mort évidente n'est pas aussi évident qu'on pourrait le croire.

Selon la loi du coroner du Québec, deux policiers peuvent constater la mort évidente. Malgré la venue de cette loi, certains coroners continuent d'exiger la présence de techniciens ambulanciers et l'utilisation de moniteurs défibrillateurs pour confirmer le décès d'une personne.

Une fois que la mort évidente est constatée, les modalités de transport du corps seront modifiées. Il sera donc transporté par des préposés de la morgue et le corps ne sera pas conduit à l'hôpital mais à la morgue où dans plusieurs cas, une autopsie sera pratiquée. D'ailleurs, la loi du coroner interdit à un technicien ambulancier de transporter un sujet suite à la constatation d'un critère de mort évidente.

La connaissance des critères de mort évidente a pour effet de modifier l'approche des intervenants de premier ordre comme nous, les sauveteurs. En respectant scrupuleusement ces critères, le sauveteur est en mesure d'évaluer si des manœuvres de réanimation et de transport doivent être appliquées ou si au contraire, il doit considérer les lieux comme une possible de scène de crime et ainsi protéger les éléments qui s'y trouvent.

Avant les modifications à cette loi, la présence d'un médecin sur les lieux était essentielle afin de confirmer le décès. Lorsque la mort évidente est constatée, le coroner doit être informé et c'est lui qui prend la décision sur les procédures à suivre.

Voici ce que l'article 5 de la loi du coroner définit :

« Le coroner ou la personne exerçant les pouvoirs de coroner doit s'assurer que le décès a été constaté par un médecin avant de faire transporter le cadavre à la morgue et obtenir un écrit du médecin à cet effet. Toutefois, le constat de décès par un médecin n'est pas nécessaire lorsqu'il s'agit d'ossements ou lorsque que le cadavre d'une personne présente, lors de sa découverte, des signes évidents :

-De décapitation ;

-De sectionnement complet du corps

-De compression complète du crâne ;

-De l'évidement du crâne ;

-De putréfaction avancée ;

-D'adipocire ;

-De momification ;

-De calcination. »

S'il ne s'agit pas d'une mort évidente :

Dans le cas où les critères de mort évidente ne sont pas rencontrés, les policiers doivent communiquer avec les techniciens ambulanciers. Ces techniciens doivent avoir accès à l'intérieur du périmètre.

La personne pendue :

Le sauveteur a la responsabilité de décrocher une personne pendue, à moins qu'il constate un ou plusieurs critères de mort évidente. Il faut éviter de couper le nœud car il aide le médecin légiste à déterminer la cause du décès et il est un élément essentiel de l'enquête.

Si le décès est récent, (mort chaude) les sauveteurs doivent appliquer le protocole de réanimation et voir à l'évacuation rapide de la personne vers un centre hospitalier. Par contre, si le décès n'est pas récent (mort froide), les sauveteurs doivent effectuer l'ABC. S'ils constatent une respiration et que le pouls est impossible à détecter à cause de la rigidité, ils doivent enregistrer leurs données sur le moniteur/défibrillateur. Ils ne constatent pas le décès mais qu'il est impossible d'effectuer les manœuvres de réanimation.

Dans ce cas, les policiers doivent faire appel à un médecin pour venir constater le décès. En faisant ainsi, nous évitons de perturber une possible scène de crime.

Si aucun médecin n'est disponible pour venir constater le décès sur les lieux, alors les techniciens ambulanciers pourront quand même laisser le corps aux policiers pour leur permettre d'effectuer leur scène de crime.

La chaîne de possession:

Lorsqu'on vous le demandera, vous pourrez prendre en charge des indices recueillis durant la recherche. Gardez ces éléments en votre possession afin de les remettre à un policier assigné au contrôle des pièces à conviction. Vous éviterez ainsi un manquement dans la chaîne de possession. Notez la date, l'heure et le nom du policier à qui vous remettez vos éléments physiques.

« Au tribunal, on fait bien plus souvent le procès de l'enquête, pas celui de l'accusé »

Au tribunal:

Le rôle du sauveteur peut se poursuivre jusqu'à son témoignage à la cour qui peut avoir lieu quelques années suite à l'opération de recherche. Ses notes personnelles peuvent être la seule façon de se souvenir des événements. C'est pourquoi, il est important de prendre de bonnes notes.

Des événements récents nous rappellent l'importance de la qualité d'une enquête. Quoi de plus frustrant que de voir un suspect s'en tirer uniquement parce qu'il y a une des failles dans une enquête.

Guy Lapointe



Réaction allergique sévère de type anaphylactique

L'anaphylaxie, la plus sévère des réactions allergiques, se produit soudainement après avoir été en contact avec un agent causal (abeille, guêpe, arachide, fruit de mer, etc...) élément déterminant pour décider si on doit administrer l'épinéphrine ou non. C'est-à-dire une substance qui provoque une forte réaction du système immunitaire en produisant démesurément une libération massive d'histamine et d'autres substances chimiques qui auront pour effet de causer une vasodilatation (défaillance circulatoire), une contraction des muscles lisses des voies respiratoires (détresse respiratoire) et/ou une augmentation de sécrétion de mucus.

Lors d'une réaction anaphylactique le secouriste doit, **chez une victime connue** allergique, administrer l'épinéphrine aux premiers signes d'une réaction allergique lorsqu'il y a eu, ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.



Chez une victime qui n'est pas connue allergique,

identifier ou suspecter fortement l'agent causal (la victime doit avoir été en contact avec cet agent dans les douze heures) et déceler une détresse respiratoire, une défaillance circulatoire (état de choc) ou un œdème de la langue visible pour administrer l'épinéphrine.

L'épinéphrine est le médicament de première ligne lors de réaction allergique sévère de type anaphylactique. Il est à noter que plus il est administré rapidement, moins grandes seront les complications. Il est aussi à noter que lorsqu'il y a décès, le médicament a été sous-utilisé, voire donné tardivement ou non administré.

En l'absence d'un premier répondant ou d'un technicien ambulancier, **toute personne ayant suivi une formation** de quatre heures visant l'administration d'adrénaline doit l'administrer avec un dispositif auto-injecteur, lors de réactions allergiques sévères de type anaphylactique.

Responsabilité de la personne allergique :

Une personne allergique qui joint un organisme bénévole doit en informer son responsable. Il a le devoir de transporter ses doses d'épinéphrine (préférentiellement deux). Avant de s'aventurer dans un endroit à risque, il doit informer ses co-équipiers de l'endroit exact où ses injecteurs se trouvent et du type d'allergie.

Durée de la dose:

L'effet d'une dose d'épinéphrine dure environ vingt minutes. Après l'administration d'une première dose, la personne allergique peut ressentir un soulagement progressif. Par contre, les symptômes réapparaissent régulièrement après une période de douze à quinze minutes.

Les opérations de recherche se déroulant la plupart du temps dans des endroits difficiles d'accès, il est fortement recommandé que la personne transporte minimalement deux doses d'épinéphrine. Ceci permet aux équipes d'évacuation de s'organiser pour lui venir en aide.



Gérald Marcil

Gérald Marcil est maître-chien opérationnel de Sauvetage canin des Laurentides. Autrefois technicien ambulancier, Il est maintenant formateur CSST et FMCO.

mb_reanimation@hotmail.com

Il a laissé un grand vide...

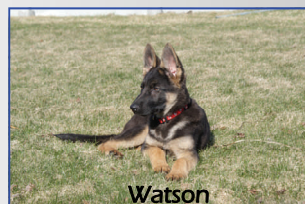
Au lendemain de la publication du dernier bulletin, soit le 16 février dernier, j'ai dû faire face à la réalité. L'état de santé de Jake, mon fidèle compagnon de deux ans et demi se détériorait.

Il a fait une première crise d'épilepsie le 14 décembre dernier. En quelques semaines, huit autres crises se sont suivies. Il était devenu visiblement instable et par le fait même, imprévisible.

Je me souviendrai toujours de Jake comme d'un chien possédant une fougue particulière. A lui seul, il couvrait un très large territoire.

Au mois d'août 2008, il avait été un des premiers chiens à être évalué selon les nouvelles normes de l'AQBR. Il avait atteint le stage de *niveau 1* en réussissant son deuxième test. Jake avait participé à quelques opérations de recherche.

Je vous présente donc la relève. Watson est maintenant âgé de 4 mois et il promet énormément.



Watson



Jake

UNE VICTIME DE NOYADE RETROUVÉE GRÂCE AUX CHIENS

Quelques jours avant de publier le bulletin, les équipes de Sauvetage canin des Laurentides retrouvent le corps d'une personne noyée.

Depuis sa disparition, le 23 avril dernier, Jean Filon, un homme de la région de Brownsburg, au Québec avait fait l'objet d'intenses recherches suite à la découverte de son véhicule près de la rivière du Nord, à Piedmont dans les Laurentides. Son véhicule avait été retrouvé en marche et la portière du conducteur était demeurée ouverte, ce qui avait attiré la curiosité d'un passant. On craignait alors le pire.

Depuis cette date, l'hélicoptère, les pompiers du service des incendies de St-Sauveur-Piedmont, plongeurs et maître-chien de la Sûreté du Québec avaient ratissé un large territoire sans succès.

La crue printanière rendait les conditions de recherches particulièrement difficiles et on pouvait supposer que le corps du disparu avait parcouru une très longue distance à moins d'être accroché à un obstacle.

Le 9 mai, à la demande des policiers de la Régie de police Rivière du Nord, les équipes de Sauvetage canin des Laurentides ont effectué de nouvelles recherches. A ce moment, le niveau de l'eau avait baissé de près d'1,5 mètre. Les eaux étaient ainsi plus navigables.

Pendant que des équipes ratissaient les boisés environnants, d'autres effectuaient des recherches à partir d'une embarcation.

Craignant également que le corps ait parcouru un très longue distance, nous avons débuté nos recherches à environ 2 kilomètres en aval de l'endroit où le véhicule a été retrouvé.

Par contre, à près de 800 mètres du véhicule, Morgan, le chien de Caroline Maisonneuve a donné une alerte qui a attiré l'attention de Caroline et de Sylvain Dumas, opérateur de l'embarcation. Ils ont continué leurs recherches pour enfin localiser le corps de M. Filon qui était à peine visible. Il était effectivement accroché à un obstacle.

Notre intervention aura permis à la famille d'enfin vivre son deuil. Je crois qu'il y a rien de plus angoissant que d'être dans le doute.

Je suis particulièrement fier du travail effectué par les membres de mon organisme. Les policiers qui nous ont supportés tout au long de la journée émettaient certaines réserves quant à l'efficacité des chiens pour la recherche de victimes de noyade.

Depuis 1993, les équipes de Sauvetage canin des Laurentides s'entraînent principalement pour la recherche en forêt mais, comme les autres équipes bénévoles québécoises, nous tentons

de convaincre les autorités que les équipes canines peuvent s'avérer utiles pour trouver des victimes de noyade. Sans prétendre que c'est un moyen infaillible, notre expérience nous donne raison.

Il faut également penser à tout l'équipement spécialisé que la recherche de noyés exige et le financement demeure toujours la principale préoccupation. Les levées de fonds font malheureusement partie de notre réalité.



**Caroline Maisonneuve,
Sylvain Dumas et Morgan**

Caroline et Sylvain sont membres de l'organisme depuis près de 11 ans. Morgan, 12 ans que l'on croyait devoir mettre à la retraite, a démontré qu'il était encore capable de faire le travail.

Merci aux policiers de la Régie de police Rivière du Nord pour la confiance qu'ils nous ont démontrée.

Guy Lapointe

Téléphone : (450) 530-7804
Messagerie : sauvetagecanin@videotron.ca

Partagez vos expériences avec nous...

Merci...

Vous avez aimé. Vous croyez en l'importance d'une bonne communication, aidez moi à améliorer cet outil de communication. Faites-moi part de vos bons coups. Faites-vous connaître. Faites-moi parvenir des articles, des photos cocasses, des idées de lecture, des questions, etc. Faites parvenir ce bulletin à tous les amateurs de chiens de recherche et sauvetage que vous connaissez. Si vous désirez que votre nom soit ajouté ou retiré de la liste d'envoi, avisez nous par courriel.

sauvetagecanin@videotron.ca

Tous droits réservés